

---

# Institut Saint-Henri

---

Rue du Commerce, 21 – 7780 Comines

Tél : 056.56.00.60

[www.saint-henri.be](http://www.saint-henri.be)

Comines, le 15 avril 2021

## Reprise des cours le lundi 19 avril 2021

Chers parents,

Dans notre précédent courrier, nous indiquions que nous espérons une rentrée en présentiel à 100% pour tous les élèves après les vacances de Pâques, rentrée conditionnée à une évolution favorable de la situation sanitaire.

Les experts sanitaires mandatés par le Gouvernement fédéral estiment que cette condition, hélas, n'est actuellement pas encore suffisamment rencontrée. Si plusieurs indicateurs de l'épidémie se sont améliorés, comme le nombre de contaminations et, plus récemment, le nombre quotidien d'admissions à l'hôpital, le taux de positivité a lui augmenté, et les unités de soins intensifs restent très chargées. Les experts plaident donc pour le report temporaire de diverses étapes du plan de déconfinement prévu par le Comité de concertation (CODECO), dont celle qui concerne l'éducation.

Dans ce contexte, il a été décidé de maintenir, pour la rentrée du 19 avril, les modalités d'organisation de l'enseignement telles qu'elles étaient en vigueur avant le 22 mars dernier.

1. Voici donc le calendrier de reprise pour les classes de Saint-Henri secondaire :

- Du lundi 19 au mercredi 21 avril :	1° 2° 5° 6° et 7° en présentiel (+ classes de P à partir du mercredi 21) 3° et 4° à distance
- Du jeudi 22 au vendredi 23 avril :	1° 2° 3° et 4° + classes de P en présentiel 5° et 6° à distance
- Du lundi 26 au mercredi 28 :	1° 2° 3° 4° + classes de P en présentiel 5° et 6° à distance
- Le jeudi 29 : (Pont du 1 <sup>er</sup> mai le vendredi 30 !)	1° 2° 5° et 6° + classes de P en présentiel 3° et 4° à distance

Remarque : les classes professionnelles de Comines sont en remédiation les lundi 19 et mardi 20 avril selon le calendrier personnalisé qui leur a été communiqué avant les vacances par leurs titulaires.

2. Suite de l'année scolaire :

L'objectif commun des trois Ministres de l'Éducation est de reprendre l'enseignement à 100% en présentiel **à partir du 3 mai prochain**. Cette reprise reste bien sûr conditionnée à une évolution favorable de la situation sanitaire.

3. Rappel des mesures sanitaires en vigueur : nous vous rappelons

- L'obligation du port du masque à l'école et aux abords de celle-ci ;
- L'importance des normes d'hygiène et la désinfection obligatoire des mains ;
- L'obligation pour les parents de garder les enfants malades à la maison (sauf avis favorable du médecin pour le maintien en collectivité), et de les faire tester quand cela est requis selon les protocoles en vigueur. N'oubliez pas que lorsqu'un élève est testé positif, les cohabitants sont

---

# Institut Saint-Henri

---

Rue du Commerce, 21 – 7780 Comines

Tél : 056.56.00.60

[www.saint-henri.be](http://www.saint-henri.be)

considérés comme des contacts à haut risque et doivent être mis en quarantaine et testés conformément aux protocoles en vigueur.

Nous poursuivrons bien sûr les recommandations en matière d'aération des locaux : ouverture des fenêtres avant les cours, aux intercour, pauses, après les cours et, s'il y a au moins deux fenêtres dans la classe, maintien de celles-ci entrouvertes pendant les cours et pleinement ouvertes pendant les pauses.

#### 4. Activités extra-muros :

Les activités extra-muros d'une journée maximum peuvent être organisées dans le respect des principes suivants :

- L'activité doit être réalisée exclusivement avec les membres du groupe classe ;
- Le protocole sanitaire du secteur d'accueil de l'activité doit être respecté ;
- Le déplacement jusqu'au lieu d'activité doit être effectué à pied, ou dans un transport réservé, sans emprunter les transports en commun.

#### 5. Activités sportives :

Les cours d'éducation physique et sportive seront organisés si possible en extérieur (masque obligatoire à l'intérieur des bâtiments).

#### 6. Réouverture des locaux cantines :

Les repas (pique-niques apportés de la maison ou lunch boxes pour le 1<sup>er</sup> degré) pourront à nouveau être pris au réfectoire et dans les études en respectant les principes suivants :

- Repas pris entre membres du groupe classe ;
- Distance physique d'1.5m entre chaque élève garantie ;
- Plusieurs groupes admis dans le même local pendant la pause déjeuner lorsque distance suffisante prévue entre les groupes de classes ;
- Interactions et déplacements dans le local limités au strict nécessaire.

Nous poursuivrons bien la possibilité des lunch boxes pour les 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> années du secondaire (commande via le Google Forms habituel). Notez que les dispositions de la ministre diffèrent entre le secondaire et le fondamental où les cantines peuvent à nouveau fonctionner quasiment normalement ! Vivement que ce soit bientôt le cas pour le secondaire aussi...

#### 7. Dispositions relatives à l'organisation des examens, à la sanction des études et aux recours :

Nous communiquerons officiellement à ce sujet avec une circulaire spécifique pour le 10 mai 2021 au plus tard.

Nous vous remercions pour la confiance que vous nous témoignez et vous prions, de recevoir, chers parents, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Gaël OOGHE  
Directeur-adjoint

Sylvie DEMEERSSEMAN  
Directrice